

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
6 juillet 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 25

OBJET :

00. DÉTERMINATION DU
NOMBRE DE POSTES
D'ADJOINTS SUITE À
LA DÉMISSION DE
MONSIEUR JOSÉ
BAUDRY.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le 16-07-2021

ID : 059-245904004-20210712_16072021_010 Affiché



L'an deux mil-vingt-et-un, le douze JUILLET à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUJYCK, Maire

Etaient présents : M. DUJYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BEURAERT Martine – M. VERMEESCH Olivier – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives à** M. DUJYCK Joël – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur José BAUDRY du poste de deuxième adjoint, le conseil municipal peut décider :

- Soit de réduire le nombre des adjoints ;
- Soit de maintenir le nombre des adjoints ; il faut dans ce cas remplacer l'adjoint démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (21 pour, 4 contre : liste « Merville en Grand », et 4 absentions : liste « Agir Ensemble pour Merville »), de ne pas remplacer Monsieur José BAUDRY et ainsi fixe le nombre d'adjoints à 7.

De ce fait, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire est promu d'un rang au tableau des adjoints.

Suite à la modification du nombre d'adjoints (de 8 à 7), l'enveloppe globale des indemnités à répartir au sein du conseil municipal est modifiée. Toutefois, il n'y a pas lieu de déterminer de nouveaux taux d'indemnités à verser au Maire, aux Adjoints et à la Conseillère Déléguée, le total des montants versés étant inférieur à l'enveloppe globale. Le tableau d'indemnités est annexé à la délibération.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUJYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
MONTANT DES INDEMNITÉS
MENSUELLES ALLOUÉES AU MAIRE, AUX
ADJOINTS ET CONSEILLER (S) DÉLÉGUÉ (S)
À COMPTER DU 12/07/2021

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le 16.07.2021

ID : 059-215904004-20210712-16072021500-AR-DE



1. Indemnités allouées (tableau annexé conformément à l'article L2123-20-1 du CGCT)

FONCTION	Pourcentage Maxi (strate de 3500 à 9999 habitants)	Pourcentage acté avant application de la majoration	Pourcentage Maxi autorisé (majoration DSU)	Pourcentage voté
Maire	55 %	49,08 %	65 %	58%
Adjoint (au nombre de 7)	22 %	15,36 %	27,5 %	19,20 %
Conseiller municipal délégué				19,20 %
			TOTAL	211,60 %

Le Maire
JOËL DUYCK

